



Objet : Signature d'un contrat de maintenance pour les équipements motorisés du CIAS Arlysère avec la société RECORD

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère,

Vu la délibération n°04 du Conseil d'Administration en date du 7 mai 2026 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président du CIAS Arlysère et notamment la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services, travaux d'un montant inférieur ou égal à 221 000 € HT et toute décision concernant les avenants aux marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget et après avis des commissions afférentes,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services et établissements gérés par le CIAS Arlysère,

Considérant la nécessité de conclure différents contrats ou conventions avec des prestataires,

Considérant la proposition de la société RECORD pour la maintenance des équipements motorisés de pour l'EHPAD Floréal à Frontenex,

Décide

Article 1 : De conclure et signer le contrat de maintenance pour les équipements motorisés de l'EHPAD Floréal à Frontenex avec la société RECORD, domiciliée 168 rue de la Prairie 73420 Voglans, selon les modalités du contrat joint en annexe.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une période initiale d'un an, reconductible 3 fois 1 année à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Article 3 : La prestation sera facturée au CIAS Arlysère 940 € HT, soit 1 128 € TTC par an. Les tarifs sont fixes pendant toute la durée du contrat.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 5 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil d'Administration.

Fait à Albertville, le 29/05/2026

Le Président

Frédéric BURNIER FRAMBORET

